



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 juillet 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 juillet 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Pira, Emmanuelle Villanova, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Christophe Mondoloni, Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Annie Sichi, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200720-2020_192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2020

Affichage : 30/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 juillet 2020
Délibération N° 2020/192
Programme d'acquisition des véhicules 2020

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La ville a élaboré un programme d'acquisition de véhicules techniques et légers nécessaires au bon fonctionnement et à la continuité des services.

Direction	Type	Quantité	Montant estimatif HT	TOTAL HT
CIMETIERE	Véhicule électrique	1	36 000 €	36 000 €
ESPACES VERTS	Camion plateau	1	40 000 €	40 000 €
	Camion plateau polybenne	1	50 000 €	50 000 €
SPORTS	Micro tracteur	1	25 000 €	25 000 €
TOTAL				151 000 €

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse / Dotation quinquennale	60 400€	40%
Ville d'Ajaccio	90 600€	60%
TOTAL	151 000 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'ADOPTER le programme 2020 d'acquisition de véhicules suivant :

D'Autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation de la Collectivité De Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse / Dotation quinquennale	60 400€	40%
Ville d'Ajaccio	90 600€	60%
TOTAL	151 000 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 juillet 2020,

ADOPTÉ le programme 2020 d'acquisition des véhicules :

Direction	Type	Quantité	Montant estimatif HT	TOTAL HT
CIMETIERE	Véhicule électrique	1	36 000 €	36 000 €
ESPACES VERTS	Camion plateau	1	40 000 €	40 000 €
	Camion plateau polybenne	1	50 000 €	50 000 €
SPORTS	Micro tracteur	1	25 000 €	25 000 €
TOTAL				151 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la participation de la Collectivité De Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse / Dotation quinquennale	60 400€	40%
Ville d'Ajaccio	90 600€	60%
TOTAL	151 000 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

LAURENTO MARCANGELI

